

Arrondissement de Douai
Commune de Ecaillon - 59185
Tableau des Obligations Diverses

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du Patrimoine naturel			
ENS	Espaces Naturels Sensibles	Terril Sainte Marie	Conseil Général
ZNIEFF de Type 1	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique	Marais du Bois de Bias à Pecquencourt	Dreal
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique	Trame Verte et Bleue (SRCE-TVB) Approuvée le 16/07/2014	Dreal
I.2 Ressource en eau			
SAGE	Territoire de SAGE et état d'avancement	Scarpe Aval Mis en œuvre	Ddtm
ZDHSDAGE	Zones à dominante humide du SDAGE 2009	Présence de zones à dominantes humides	Agence de l'Eau Artois Picardie
ZHESAGE	Zones Humides à enjeu des SAGE	Bois des Bias à Pecquencourt Ancienne Fosse Sainte Marie	Dreal
I.3 Conservation du patrimoine culturel			
ARCHEO	Zones de préemptions archéologiques	Présence de zones archéologiques préventives	Drac
P.D.I.P.R.	Plan Départemental des Itinéraires De promenade et de Randonnée	Délibération du Conseil Général du 15/06/1992 complétée le 15/11/1993	Conseil Général
BM UNESCO	Classement Bassin Minier Unesco	Zone tampon	Mission Bassin Miner
II.1 – Risques Naturels Inondations			
CATNAT	Arrêtes de catastrophes naturelles	Catastrophes naturelles : Inondations et Mouvements de Terrain du 25/12/99 au 29/12/99 Arrêté interministériel du 29/12/1999	Ddtm
II.2 - Risques Naturels Mouvements de Terrains			
ARGILE	Aléas retrait gonflement Argile	Faible Fort	Brgm
SEISME	Aléa sismique communal	Faible	Brgm
II.3 - Risques Technologiques			
I.C.P.E.	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/rechercheicform.php	Dreal
CANA	Zones effet de danger sur les Canalisations	Gaz	Dreal

Arrondissement de Douai
Commune de Ecaillon - 59185
Tableau des Obligations Diverses

II.4 - Risques Sanitaires			
ICPE	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AGRICOLE	http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/rechercheicform.php	Ddpp
LEZP	Ligne Electrique (Zone de Prudence)	Lignes électriques 150 Kv et 2 x 45 kV	Ddtm
III - Nuisances			
VB	Voies bruyantes 2002	Voir annexe ci-jointe	Ddtm
IV - Régimes fonciers			
D.P.U.	DROIT DE PREEMPTION URBAIN	Un droit de préemption a été créé par D.C.C. du 05/04/2012 sur les zones U et AU du PLU communautaire approuvé	Commune
V - Participations financières (à compter du 01/03/2012)			
TAXE D'AMENAGEMENT			
	- Part Communale	3 % D.C.M. du 29/11/2011	Ddtm
	- Part Départementale	1.45 % D.C.G. du 28/11/2011	Ddtm